

## ACTE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION

### Concession n° 8/B/4

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par M. CAZZANIGA Pascal domiciliée, à Chaponnay (Rhône), 1940 route de Corbas et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession **n°8/B/4**.

Il est accordé une concession quinquennale au nom de Mme CAZZANIGA Angèle à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de quinze ans prenant effet le 26 septembre 2026 et expirant le 26 septembre 2041.

La concession est accordée moyennant la somme de cinq cents Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 28 janvier 2025

Le Maire